

Conseil général

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU 16 DECEMBRE 2013

N° 04 / 2013

Le Président Claude Bürer ouvre la dernière séance de Conseil général de l'année 2013 à 20h20. La salle est particulièrement fraîche et chacun est invité à garder son manteau.

Il salue la présence de Mme Stéphanie Emery, membre du Conseil d'ARSCO SA, ainsi que de M. Alain Pirat, assistant au maître de l'ouvrage pour ARSCO, qui sont présents pour répondre aux questions sur le préavis 11/2013 concernant la prise en charge par la commune de sa part à l'utilisation du complexe piscine/patinoire sur le site des Rojalets à Coppet.

Afin de ne pas retenir trop longtemps ces personnes, un changement à l'ordre du jour est proposé par le Président, à savoir : passer le préavis 11/2013 au point 8 au lieu du point 10. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Mme Marie-Thérèse Ramseyer étant absente à cette séance, elle est remplacée par Mme Jocelyne Berthoud. Ce remplacement est accepté à l'unanimité.

Seuls les citoyens assermentés ont reçu les documents concernant la séance.

Ordre du jour

1. Appel et assermentation
2. Promotions civiques
3. Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2013
4. Propositions individuelles et pétitions
5. Communications du bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Election complémentaire d'un représentant aux SITSE
8. Préavis municipal n° 11/2013 concernant la prise en charge par la commune de Chavannes-des-Bois de sa part des frais liés à l'utilisation du complexe piscine/patinoire sur le site des Rojalets.
9. Préavis municipal n° 09/2013 concernant la modification du règlement du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS), de son annexe et de la convention intercommunale
10. Préavis municipal n° 10/2013 concernant le budget 2014
11. Divers

L'ordre du jour est donc accepté avec le changement proposé ci-dessus.

1. Appel et assermentation

Citoyens assermentés au 30 septembre 2013	62
Citoyens assermentés en séance	5
Total des assermentés	67
Citoyens présents	40
Citoyens excusés	13
Citoyens absents	14

Assermentations

Mmes Emilie Ahman Hoving, Vanessa Green, MM. Amrou Hassanein, Matthieu Comminot, Loïc Bänziger sont assermentés.

Majorité pour les votes de ce Conseil 21

Personnes excusées

Mmes Eléonora Beaud, Ruth Comminot, Pascal Jee, Sylvia Oeggerli, Marie-Thérèse Ramseyer, Corinne Siegfried, Ursula Zanetta MM. Steve Carden, Rhäto Comminot, Florian Salina, Patrick Scheffre, Maturo Jean-Pierre, Moreno Volpi, Franco Zanetta.

Le quorum, 1/3 des citoyens assermentés, soit 23, est atteint. Le Conseil général est valablement constitué et peut délibérer.

Les personnes non assermentées sont les bienvenues, mais elles sont invitées à rester au fond de la salle. Elles ne peuvent ni participer au débat, ni prendre la parole.

Assermentation d'un membre de la Municipalité

M. Guillaume Chuit qui a été élu le 24 novembre 2013 est assermenté devant l'Assemblée par le Président.

Le Président remercie M. Luc Henriod, démissionnaire, pour son professionnalisme et le travail accompli. Il souhaite la bienvenue à M. Guillaume Chuit qui prendra ses fonctions dès le 1^{er} février 2014.

A cette occasion, le Président fait remarquer à l'assemblée, non sans fierté, que pour la première fois à Chavannes-des-Bois, trois candidats s'étaient présentés pour un seul poste vacant de municipal, les deux autres postulants étant M. Roberto Dotta et M. Amrou Hassanein que le Président remercie pour leur participation.

2. Promotions civiques

Onze jeunes ont atteint leur majorité civique cette année. Six jeunes ont répondu présents à l'invitation du Conseil général.

Il s'agit de : Caroline Comminot, Alice Bédard, Nicolas Loizeau, Gabriel de Matteo, Loïc Bänziger et Quentin Botteron. Ils sont vivement applaudis par l'assemblée et le Président leur remet les traditionnels livres souvenirs réservés à cette occasion.

3. Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Propositions individuelles et pétitions

M. le Président n'a rien reçu dans le délai réglementaire.

5. Communications du bureau

Les prochaines séances du Conseil général auront lieu le lundi 31 mars 2014 et le lundi 23 juin 2014.

6. Communications de la Municipalité

M. Stephan Comminot, syndic

Gestion des déchets

Après une année depuis la mise en service de la taxe au sac, une diminution de 12 % des déchets ménagers a été relevée. La restitution actuelle sur les sacs taxés, selon décision de la SADEC, se monte à CHF 330.- la tonne. Ce montant sera appelé à être modifié en fonction du poids des déchets de la commune.

Eau et épuration

Depuis le mois de mars 2013, la commune récupère les eaux usées du hameau de Sauverny. Une convention est à l'étude avec la commune de Versoix. De plus amples informations seront données lors du prochain Conseil.

SITSE

La mise en service de la nouvelle STEP intercommunale aura probablement lieu au mois de mai 2014, soit avec un léger retard par rapport à ce qui était prévu. Le budget des travaux, quant à lui, est respecté.

Actuellement 9 communes sur 11 ont accepté le principe de remettre leurs canalisations aux SITSE. Cette remise est prévue pour 2015-2016.

Une analyse ainsi qu'une évaluation de l'état du réseau des canalisations de chaque commune seront effectuées.

M. Roland Beaud, Municipal

Finances communales

A ce jour les disponibilités en CCP et en banque ont permis de régler toutes les dépenses courantes, la facture sociale ainsi que les coûts de construction du bâtiment communal. Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt en 2013.

Par contre, dès le 1^{er} trimestre 2014, la commune va devoir recourir à l'emprunt pour payer les coûts de construction du bâtiment communal. La suite dépendra dans une large mesure de la commercialisation de la parcelle 502 et de la date du règlement du solde de la transaction.

Vente de la Parcelle 502 (préavis municipal n° 08/2012)

Pour l'heure le processus suit son cours. Huit villas font l'objet d'une réservation ferme. Une villa est en voie de formalisation et trois autres personnes sont fortement intéressées. De nouvelles actions de promotion vont être engagées par le courtier Verbel dès janvier 2014.

La collaboration avec le Crédit Suisse est très appréciée dans cette affaire, notamment au niveau du financement pour les personnes intéressées, par rapport aux nouvelles conditions en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2012.

D'autre part, l'enquête publique qui a eu lieu du 20 septembre 2013 au 21 octobre 2013 n'a donné lieu à aucune opposition. Le permis de construire sera délivré en accord avec le promoteur, l'architecte et la Municipalité.

M. Luc Henriod, Municipal

Eco Terre Sainte

L'objectif de cette association s'inscrit sur 4 axes : la promotion d'un réseau écologique, d'un réseau équestre, de l'exploitation des forêts privées afin de construire un hangar à plaquettes et de la valorisation des produits locaux. En novembre 2013, La Confédération a reconnu Eco Terre Sainte comme étant une association pour la protection du territoire et de l'environnement. Cet avantage

permet une participation financière de la Confédération. Les communes participent à raison de CHF 2.- par habitant pour les projets d'Eco Terre Sainte.

Bâtiment communal

La cérémonie du bouquet a eu lieu le 11.12.2013. Les travaux sont toujours dans les délais prévus. Une visite du bâtiment aura lieu au printemps 2014 pour les commissions et les membres du Conseil général.

Route de la Branvaude

La mise à l'enquête a eu lieu jusqu'au 14 octobre 2013. Une opposition et une remarque sont en cours de traitement. Dans le cas où l'opposition serait maintenue, un préavis sera présenté au prochain Conseil général qui devra alors voter pour lever ou non l'opposition. Le deuxième tronçon de la route de la Branvaude est actuellement à l'étude.

Mme Maria de Matteo, Municipale

Transports scolaires

Suite à la remarque de Mme Rollini concernant les panneaux « bus scolaires autorisés » qui manquaient à certains endroits, la Commission des transports scolaires a contacté l'inspecteur de la signalisation au Services des Routes ainsi que le voyer de l'arrondissement ouest. Les démarches nécessaires pour la mise en règle avec la législation vont être entreprises. En ce qui concerne les arrêts provisoires en cas de travaux, il n'y a aucune norme en vigueur actuellement. Ainsi, l'endroit le mieux adapté pour la prise en charge et la dépose des élèves est décidée en accord avec le personnel compétent des transports publics et le syndic. La place choisie pour l'arrêt provisoire de notre commune a été approuvée par tous.

ASCOT

En marge du préavis 11/2013 concernant la prise en charge par la commune de Chavannes-des-Bois de sa part des frais liés à l'utilisation du complexe Piscine/patinoire sur le site des Rojalets à Coppet, M. de Matteo confirme que le Conseil intercommunal de l'ASCOT s'est réuni pour présenter le budget et la création de deux commissions ad hoc. Une première commission pour la Convention de mise à disposition des bâtiments et autres infrastructures à vocation scolaire ou périscolaire et une deuxième commission pour la révision des Statuts et du Règlement d'organisation des organes de l'ASCOT.

AJET

Le Conseil Intercommunal de l'AJET s'est réuni le 26 novembre. Il a présenté le budget 2014 ainsi qu'un préavis relatif au développement d'un portail informatique. Ces deux points ont été approuvés. Le centre de vacances ouvert en 2013 a remporté un grand succès avec un taux de satisfaction de 98 %. En 2014, le centre sera ouvert une semaine à Pâques, deux semaines en juillet et une semaine en octobre.

Une Commission a été créée pour la révision des Statuts et du Règlement d'organisation des organes de l'AJET.

Mme Ursina Bänziger, déléguée de la commune à ces deux associations, donne lecture des rapports de gestion de ces dernières.

Fête de Noël

La Municipalité remercie la commission d'embellissement pour avoir transformé le hangar en un lieu de fête accueillant, ainsi que l'amicale pour l'organisation de l'apéritif dînatoire. La fête fût fraîche mais belle. La fête de Noël 2014 aura lieu bien au chaud dans la nouvelle salle communale.

Sortie des aînés

Mme Maria de Matteo informe les aînés que la sortie 2014 aura lieu le 11 juin et remercie de réserver d'ores et déjà cette date.

M. Vincent Quadri, Municipal

Police

V. Quadri informe les membres du Conseil général que la commune a acheté, avec les communes de Mies et Tannay, un radar pédagogique.

7. Elections complémentaires aux SITSE et à l'ASCOT

SITSE : personne ne s'annonce. L'élection est reportée à une prochaine séance.

ASCOT : Mme Allison Rollini s'annonce comme déléguée remplaçante. Elle est élue à l'unanimité.

M. le Président rappelle qu'en cas d'absence, les personnes qui représentent la commune au sein des différentes commissions intercommunales sont priées de s'excuser lorsqu'elles ne peuvent pas se présenter aux séances car il faut toujours deux représentants par commune.

8. Préavis municipal n° 11/2013 concernant la prise en charge par la Commune de Chavannes-des-Bois de sa part des frais liés à l'utilisation du Complexe Piscine/Patinoire sur le site des Rojalets à Coppet

Tous les conseillers ont reçu le préavis. Notre commune est la dernière à se prononcer sur le sujet. Mme Stéphanie Emery prend la parole. Elle donne des informations complémentaires et rappelle brièvement comment ce projet a débuté.

M. Alain Pirat présente les plans, l'implantation et le financement du projet.

La commission des finances donne lecture de son rapport et recommande au Conseil de se prononcer en faveur des propositions citées dans le préavis municipal.

La commission ad hoc donne lecture de son rapport et recommande au Conseil également de se prononcer en faveur des propositions citées dans le préavis municipal.

M. Alain Pirat répond aux questions. Un parking souterrain existant qui est actuellement pratiquement vide sera à disposition des usagers de la piscine, de la patinoire et du théâtre. Le prix d'entrée pour la piscine sera d'environ CHF 5.-. La patinoire sera gratuite.

Dans le budget annuel sont comptés les coûts de fonctionnement ainsi que l'usure technique et un amortissement sur 30 ans.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 16 décembre 2013 :

vu	le préavis municipal n° 11/2013 du 18 novembre 2013
ouï	le rapport de la commission des finances
ouï	le rapport de la commission ad hoc
attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
décide	d'accepter le préavis municipal 11/2013 et d'autoriser la Municipalité à ajouter au budget communal, en temps utile, le montant correspondant à sa part de l'excédent de charges public dans le cadre du fonctionnement annuel du complexe Piscine/Patinoire, sous réserve d'une adhésion pleine et entière de notre commune à la société ARSCO SA.

Le Conseil général accepte le préavis municipal n° 11/2013 à l'unanimité moins une abstention.

Mme Stéphanie Emery ainsi que M. Alain Pirat remercient chaleureusement l'assemblée pour son vote unanime.

M. le Président donne lecture d'un extrait de procès-verbal.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 16 décembre 2013 :

vu	le préavis municipal n° 11/2013 du 18 novembre 2013
ouï	le rapport de la commission des finances
ouï	le rapport de la commission ad hoc
attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
décide	d'accepter le préavis municipal 11/2013 et d'autoriser la Municipalité à ajouter au budget communal, en temps utile, le montant correspondant à sa part de l'excédent de charges public dans le cadre du fonctionnement annuel du complexe Piscine/Patinoire, sous réserve d'une adhésion pleine et entière de notre commune à la société ARSCO SA.

Le Conseil général accepte cet extrait de procès-verbal à l'unanimité.

9. Préavis municipal n° 09/2013 concernant la modification du règlement du Service de Défense Incendie et de Secours, de son annexe et de la Convention intercommunale.

Tous les conseillers ont reçu le préavis. M. Vincent Quadri rappelle les principales modifications du règlement du Service de Défense incendie et de secours (SDIS) et de la Convention intercommunale. Cette dernière se nommera dorénavant commission consultative du feu, tandis que l'ancien CDIS prendra le nom de SDIS Terre Sainte. De plus, l'âge d'entrée des sapeurs est dorénavant fixé à 18 ans et la retraite n'est plus limitée à un âge précis.

La commission ad hoc donne lecture de son rapport et recommande au Conseil de se prononcer en faveur des propositions citées dans le préavis municipal.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 16 décembre 2013 :

vu le préavis municipal n° 09/2013 du 11 novembre 2013
ouï le rapport de la commission ad hoc
attendu que de ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
décide 1) d'accepter le préavis 09/2013 relatif à la modification du règlement du Service de Défense Incendie et de Secours ;
2) d'accepter le nouveau règlement et son annexe ainsi que la Convention Intercommunale, documents dont un exemplaire est joint au préavis

Le Conseil général accepte le préavis municipal n° 09/2013 à l'unanimité.

M. le Président donne lecture d'un extrait de procès-verbal.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 16 décembre 2013 :

vu le préavis municipal n° 09/2013 du 11 novembre 2013
ouï le rapport de la commission ad hoc
attendu que de ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
décide 1) d'accepter le préavis 09/2013 relatif à la modification du règlement du Service de Défense Incendie et de Secours ;
2) d'accepter le nouveau règlement et son annexe ainsi que la Convention Intercommunale, documents dont un exemplaire est joint au préavis

Le Conseil général accepte cet extrait de procès-verbal à l'unanimité.

10. Préavis municipal n° 10/2013 concernant le budget 2014

M. Roland Beaud commente de manière détaillée le préavis concernant le budget 2014 que chaque membre du Conseil a reçu.

La proposition de budget 2014 montre un déficit prévisionnel de CHF 776'547 principalement dû à l'augmentation de la participation communale au fonds de péréquation et à la facture sociale.

Mme Allison Rollini demande des précisions par rapport à la refacturation des frais scolaires pour les élèves de Chavannes-des-Bois scolarisés à Genève. M. Stephan Comminot répond que les frais sont régis par un accord cantonal qui ne regarde pas la commune directement.

En ce qui concerne le R'Celt Festival, M. Guillaume Chuit, nouveau Municipal, confirme sa démission du comité du R'Celt Festival.

La commission des finances donne lecture de son rapport qui, au vu de son analyse, recommande d'accepter le budget 2014 tel que présenté par la Municipalité.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 16 décembre 2013 :

vu le préavis municipal n° 10/2013 du 11 novembre 2013
ouï le rapport de la commission des finances
attendu que de ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
décide d'accepter le budget 2014 tel que présenté.

Le Conseil général accepte le préavis municipal n° 10/2013 à l'unanimité moins 2 abstentions.

M. le Président donne lecture d'un extrait de procès-verbal.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 16 décembre 2013 :

vu le préavis municipal n° 10/2013 du 11 novembre 2013
ouï le rapport de la commission des finances
attendu que de ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
décide d'accepter le budget 2014 tel que présenté.

Le Conseil général accepte cet extrait à l'unanimité moins 2 abstentions.

12. Divers

Mme Matylda Levet demande des précisions suite à la non-acceptation du PIR par certaines communes du district. M. Luc Henriod précise que le financement aurait été assuré à 50 % par la Confédération et le Canton si le PIR avait été accepté. Aujourd'hui il a été décidé de reprendre le projet avec une commission ad hoc composée de 3 participants par région.

Mme Maria de Matteo informe les membres du Conseil que Mme Emilie Ahman Hoving a mis sur pied un atelier créatif pour les enfants à Chavannes-des-Bois, intitulé Creative Monsters. Mme Emilie Ahman Hoving donne quelques explications sur son projet et sur les activités proposées. Des flyers sont à disposition.

M. Stephan Comminot s'excuse au nom de la Municipalité pour la température hivernale dans la salle. Il souhaite de joyeuses fêtes à tous et transmet ses meilleurs vœux au Conseil.

M. le Président remercie tous les membres du Conseil, les commissions permanentes, les commissions ad hoc, les Municipaux ainsi que le personnel de la commune. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année et adresse ses meilleurs vœux pour 2014 à toute l'assemblée.

Prochaine séance de Conseil général : lundi 31 mars 2014.

Le Président lève la séance à 23h05.

L'assemblée est cordialement invitée à boire le verre de l'amitié.

Conseil général de Chavannes-des-Bois	
Le Président	La Secrétaire
Claude Bürer	Jocelyne Berthoud